

et dans celles de la campagne en particulier, le maître doit être prudent dans la distribution de ses matières—se régler sur les besoins de la localité où il se trouve, et sur la condition de ses élèves.

Il est vrai pourtant que la loi fixe le nombre des matières que l'on est dans l'obligation rigoureuse d'enseigner ; mais elle laisse à l'Instituteur une certaine latitude dont il peut tirer de grands avantages dans certaines circonstances. Au reste, je n'ai vu nulle clause dans la loi qui oblige d'enseigner aux enfants ce qu'ils ne sont point en état d'apprendre. Mais il est certaines branches que tout homme doit bien posséder, quels que soient son état et la position qu'il occupe dans la société, comme la lecture, l'écriture, la grammaire et le calcul ; c'est pourquoi le maître doit s'occuper de chacune d'elles d'une manière toute spéciale et ne pas les négliger pour d'autres d'une utilité secondaire, telles que la géographie et l'histoire.

Cependant je ne prétends pas qu'il faille exclure de nos écoles ces deux importantes sciences, mais je veux dire seulement qu'on ne doit pas les enseigner aux enfants qui n'ont point le temps de les apprendre. Quant à ceux qui ont à leur disposition un temps suffisant, il faut attendre que leur intelligence soit assez développée et leur jugement assez formé pour leur permettre de les étudier avec profit.

Un autre point très important pour le succès d'une école, c'est le choix de la méthode. "On entend par méthode d'enseignement, dit M. de Gérando, les principes et les moyens généraux employés pour communiquer aux enfants ce qu'ils doivent apprendre." Or, l'on conçoit toute l'importance d'une bonne méthode ; en suivre une mauvaise, c'est s'engager dans une voie fautive et employer de mauvais moyens. Aussi est-ce sur le choix de la méthode que l'Instituteur doit apporter, dès le début, une grande attention.

On distingue aussi trois différents modes d'enseignement, savoir : le mode individuel, le mode simultané et le mode mutuel.

Le révérend M. J. Langevin, principal de l'École Normale-Laval, les définit de la manière suivante, dans ses *Réponses* au programme de pédagogie :

"Le mode individuel consiste à enseigner séparément à chacun des enfants d'une école.

"Le mode d'enseignement simultané consiste à enseigner à la fois à tous les enfants d'une classe.

"Le mode d'enseignement mutuel consiste à partager les enfants de l'école par groupes, et à confier ces groupes à quelques-uns des élèves les plus capables, qui portent le nom de *moniteurs*.

Je n'entrerai pas dans de longs détails sur le mérite de ces différents modes ; je me contenterai de dire que chacun a ses avantages et ses défauts, et que le mode mixte ou simultané est, selon moi, celui qui devrait être suivi dans toutes nos écoles.

Cependant il ne faut pas croire qu'il soit toujours facile pour un Instituteur de se servir du système *monitorial*. Ce système compte encore de si nombreux et même de si puissants adversaires à la campagne, que vouloir l'employer malgré les gens, serait se créer de nombreuses difficultés et s'exposer assez souvent à la destitution. Mais, dirait-on, faut-il se ployer lâchement devant les caprices qu'engendrent l'ignorance et les préjugés ? faut-il sacrifier les progrès de ses élèves, en laissant de côté un système efficace pour en suivre un autre impropre et défectueux, afin de plaire à quelques personnes ignorantes et qui ne connaissent rien en fait d'enseignement ? Non, mais dans ce cas le maître aura tout à gagner en différant de se servir d'un système que les gens réprouvent et contre lequel ils ont de grandes préventions. Il ne devra l'introduire dans son école qu'insensiblement, par degré, et cela, après s'être efforcé de gagner, par tous les moyens possibles, l'estime et la considération des parents.

Au reste, on ne trouve pas toujours, en arrivant dans une école, des enfants qui soient en état de remplir convenablement la charge de moniteurs, c'est pourquoi il faut mettre beaucoup de soin à les bien former, et ne choisir pour en exercer les fonctions, que ceux qui se distinguent le plus par leurs talents, leur aptitude pour le travail et par leur douceur de caractère. C'est de plus un excellent moyen de créer parmi eux beaucoup d'émulation ; ils sont toujours très-sensibles à cette marque de confiance qu'on leur accorde et cela les engage à persévérer dans leurs bonnes dispositions.

Le concours des moniteurs n'est généralement utile que pour la récitation des leçons, l'enseignement de la lecture et celui de l'arithmétique ; cependant, lorsque le maître a plus de deux classes d'histoire ou de géographie, il peut confier la direction de la troisième à ceux de ses élèves qui sont les plus forts sur ces branches, ayant soin toutefois d'y veiller de bien près et de la faire lui-même de temps à autre afin de donner les explications convenables.

Pour résumer, en peu de mots, ce qui précède, je dirai donc qu'un Instituteur qui veut réussir dans l'enseignement doit, en prenant la direction d'une école, s'efforcer : 1<sup>o</sup>. de la bien organiser et de reconnaître d'avance la route qu'il veut suivre ; 2<sup>o</sup>. de proportionner ses leçons à la capacité de ses élèves ; 3<sup>o</sup>. de